

propos des réunions auxquelles se rapporte ce procès-verbal, nous ont été signalées. Vu que d'autres associations ont parlé des réunions, en précisant des dates et des résolutions, je crois que le procès-verbal devrait être déposé. J'estime qu'au lieu de devoir suivre la méthode longue et compliquée qui nous est imposée pour obtenir des participants à ces réunions les renseignements contenus dans le procès-verbal, nous gagnerions beaucoup à ce que ce procès-verbal soit produit maintenant. Ce document nous fournirait beaucoup plus vite les renseignements voulus, et avec beaucoup moins d'émoi qu'il ne s'en produira s'il nous faut consulter à cette fin les personnes qui ont pris part à la réunion.

Beaucoup de ces gens nous adressent maintenant des mémoires, et s'ils ne savent toutes les réponses, ils savent certainement ce qui s'est dit à ces réunions. Ils savent ce qu'il y a dans le procès-verbal de ces réunions. J'estime qu'on expose les membres du comité à bien des désagréments en refusant de produire ce procès-verbal. Il semble que tout le monde, sauf les membres du Parlement, sache ce qu'il renferme. Je ne crois pas qu'il soit plus avantageux pour nous de devoir nous enquérir auprès de certaines personnes de l'extérieur sur la teneur de ce procès-verbal, et le ministre du Travail accélérera les travaux du comité en le produisant.

C'est probablement bien vrai qu'on n'est pas tenu de déposer le procès-verbal. Je crois toutefois que jusqu'ici le ministre a fait, en certaines occasions, des choses qu'il n'était pas tenu de faire; il a été très accommodant en l'espèce. Il s'agit ici d'un cas où les esprits s'échaufferont bien moins, dans les bureaux des députés, et où il y aura bien moins de difficultés si le ministre dépose le procès-verbal, conformément à la demande, au lieu d'obliger les députés à reconstituer ce qui s'est passé, dans ces réunions, en interrogeant les gens qui y ont participé.

A mon avis, le ministre devrait considérer cette façon de procéder, à moins que ce procès-verbal ne contienne des choses que le gouvernement ne veut pas divulguer. Si le ministre fournissait le procès-verbal, cela accélérerait l'étude des crédits de son ministère.

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, je vais revenir sur cette question, mais en français cette fois, car j'ai moins de difficulté à m'exprimer dans cette langue. Nous considérons que cette question est d'importance capitale et que si l'honorable ministre du Travail (M. Starr) voulait nous accorder un tant soit peu de coopération, cela raccourcirait énormément les débats de la Chambre; au fait, je

suis convaincu que même les débats de certains comités seraient aussi raccourcis si l'on voulait accorder aux députés de l'opposition la coopération qui s'impose dans certaines circonstances. Cependant, je constate que l'attitude actuelle du ministre semble être le résultat de la politique bien arrêtée du gouvernement de ne pas vouloir fournir à l'opposition le matériel qui lui est nécessaire pour accomplir la tâche qui lui incombe. Par le fait même, on refuse à la population du Canada des renseignements auxquels elle a droit. Et pourquoi? Simplement pour avoir le plaisir d'écraser ceux qui n'ont pas le nombre pour eux.

Comme l'a dit l'honorable député qui m'a précédé, des représentants de différentes associations semblent être mis au courant de tout ce qui s'est passé aux séances de ce comité. De plus, ils semblent aussi être au courant de toutes les minutes qui ont été adoptées; seuls les députés de la Chambre ne le sont pas et ne peuvent obtenir les renseignements. Pour ce faire, le ministre du Travail nous suggère d'inscrire un avis de motion portant production de documents au *Feuilleton* de la Chambre. Eh bien, monsieur le président, c'est précisément parce que le temps ne nous permet pas de le faire et que nous avons besoin de ces renseignements immédiatement que nous faisons notre demande. Ce n'est pas pour le simple plaisir de faire de l'obstruction, car je crois que l'obstruction, à l'heure actuelle, est suscitée par le gouvernement, et plus particulièrement par le ministre du Travail.

Nous voulons obtenir ces renseignements afin d'être mieux informés et de discuter intelligemment les sujets qui sont renvoyés au comité des relations industrielles. Chaque fois que cette question est soulevée, que ce soit au sein du comité des relations industrielles ou ailleurs, la réponse est toujours la même: le président de la Chambre a décidé telle chose, dit-on, et encore là, ne cite-t-on pas la décision exacte; et s'appuyant sur des décisions mal interprétées, on nous refuse de nouveau le matériel qui nous est nécessaire.

(Traduction)

M. Pallett: L'honorable député s'oriente à nouveau, à la suite de l'honorable député d'Essex-Est, vers des sujets qui ne sont pas...

M. Caron: Monsieur le président, je ne parlais pas du comité en question. J'ai dit que certains comités se voient refuser la documentation nécessaire. Je ne visais aucun comité en particulier. J'étais donc dans mon droit puisque je ne parlais pas de questions qu'un comité étudierait en ce moment. Je pense que le gouvernement a pour ligne de conduite...